

DECRET D/2022/ **0546** /PRG/CNRD/SGG
PORTANT LIMOGAGE DE HAUTS CADRES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration publique ;

Vu le Communiqué N°01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

Vu l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DÉCRÈTE :

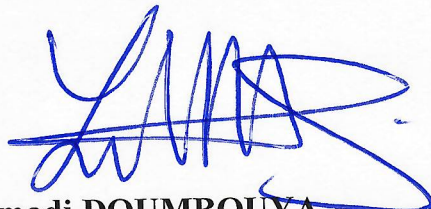
Article 1^{er} : Les Hauts Cadres dont les prénoms et noms suivent sont limogés de leurs fonctions respectives en raison d'ouverture d'enquêtes judiciaires devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) en date du Mardi, le 15 Novembre 2022.

Ce sont :

1. Patrice TOUPOU, Secrétaire Général
2. Cheick Ahmed Tidiane CAMARA, Chef de Cabinet
3. Demba KOUROUMA, Conseiller Principal
4. Rodrigue Georges LOUA, Conseiller Juridique
5. Ali CONDE, Directeur Général du Fond d'Entretien Routier
6. Saa Yolande CAMARA, Directeur National de l'entretien routier
7. Bangaly KOUROUMA, Personne responsable des Marchés Publics

Article 2 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et
publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 NOV 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA